
LOS ANGELES - Réunion du GAC : Les noms de domaine à deux caractères dans les nouveaux gTLD
Dimanche 12 octobre 2014 – 09h00 à 10h00 PDT
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

Bonjour, on vous prie de bien vouloir prendre place, nous allons très bientôt commencer notre réunion.

HEATHER DRYDEN : Bonjour à tous, bienvenue à la réunion du GAC, avant de commencer la première section de notre journée, Tom Dale a quelques annonces à nous faire.

TOM DALE : Merci, bonjour à tous. Quelques aspects logistiques. Vous allez voir que nous travaillons toujours dans une tente, cela n'a pas changé. Deuxièmement, il est très important que les gens qui participent à cette réunion sachent qu'il y a une feuille de présence, nous vous demandons de bien vouloir remplir cette feuille de présence. Il y a une copie de cette feuille de présence sur la table, en rentrant dans la tente. Nous vous demandons donc de bien vouloir la remplir, afin que cela puisse être enregistré dans les procès-verbaux. Finalement, j'ai demandé à ceux d'entre vous qui ne sont pas des membres du GAC mais qui participent en tant qu'observateurs, de bien vouloir laisser libres les places qui ont des micros pour que les membres du GAC puissent s'asseoir à ces endroits-là.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HEATHER DRYDEN :

Merci, nous allons commencer le premier point de note ordre du jour concernant les noms de domaines à deux caractères au second niveau. Il y eut un débat après la réunion de Londres, par rapport à cette question, et si vous regardez le document qui vous a été donné pour cette discussion vous allez voir un peu de contexte de cette question, il y a des copies en support papier au fond de la salle, vous pouvez en demander à Julia si vous en avez besoin, mais pour résumer, disons qu'il y a eu de nouvelles demandes faites à l'ICANN par des candidats pour la délégation de noms de domaine à deux lettres, pour la plupart il s'agit de demandes adressées à l'ICANN pour des noms de domaine à deux caractères qui se retrouvent dans la liste d'extensions géographiques, la liste ISO 3166-1, alpha 2.

Nous avons eu des échanges sur la liste de diffusion du GAC pour voir quel était le point de vue du GAC. Par rapport à ces demandes qui sont encore en suspens, pour la délégation de ces noms de domaine à deux lettres au second niveau qui ne se retrouvent pas sur la liste d'extensions géographiques. Il s'agit donc de discuter par rapport à cette question, et nous focaliser sur les aspects concernant ce cas des noms de domaine à deux caractères. Nous avons un certain nombre de candidats qui sont très intéressés à cette discussion, et je voudrais savoir si ces candidats se trouvent dans cette salle. Je sais qu'il y a .WIKI, le Brand Registry Group, voilà, je vois qu'il y a des mains qui se lèvent, très bien, oui. Nous avons donc l'occasion d'écouter un peu ces candidats, pour savoir comment ils entendent utiliser ces noms de domaine à deux caractères, et cela va nous aider à avoir une meilleure information pour nos discussions. Je vous prie de lire le document pour comprendre le contexte de cette question, nous sommes ici à Los

Angeles pour discuter par rapport aux questions les plus urgentes, et savoir si le GAC va communiquer son point de vue par rapport à ces noms de domaine à deux caractères qui ne se trouvent pas sur la liste d'extension géographique. Étant donné que des demandes en ce sens ont été adressées à ICANN, il se peut qu'à l'avenir, l'ICANN reçoive des demandes pour des noms de domaine à deux caractères qui se trouvent sur la liste d'extension géographique de l'ISO. Par exemple le nom Canada au deuxième niveau, on peut envisager cette situation pour l'avenir, mais en ce moment nous allons-nous focaliser sur des noms de domaines à deux caractères qui ne se trouvent pas sur la liste d'extension géographique de l'ISO.

J'aimerais savoir quel est votre avis, l'avis de nos collègues par rapport à cette question, nous pouvons également poser des questions aux candidats qui se trouvent présents dans la salle si vous en avez, ou bien les candidats peuvent nous poser les questions s'ils en ont.

Michelle me dit qu'il y a une nouvelle demande qui vient de Newstar qui n'inclut pas la liste d'extension géographique. C'est une demande pour un nom de domaine à deux caractères qui n'est pas couvert par la liste d'extension géographique de l'ISO.

Très bien, les États-Unis?

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente, à tous ceux qui s'intéressent à cette question et qui sont prêts à participer à ce débat. Nous voudrions savoir qu'il y a une approche pour traiter cette question. De notre part, nous sommes très conscients que nos domaines à deux caractères existent et

sont très utilisés dans l'environnement de notre domaine gTLD, par exemple, pour les États-Unis il y a US.com, US.org, US.info. Cette utilisation au deuxième niveau n'a pas présenté des problèmes politiques ou techniques aux États-Unis. En fait nous n'avons pas besoin d'approbation pour ces noms de domaines à deux caractères, dans notre cas .US, et nous ne proposons pas d'adresser des demandes en ce sens. Nous sommes surpris de savoir qu'il y a différentes opinions parmi les gouvernements pour l'utilisation des noms de domaine à deux caractères. Chaque gouvernement peut mettre en place ses propres politiques, mais ce n'est pas une question qui doit faire l'objet d'un avis du GAC. À la lumière de la spécification au numéro 5 et ce que l'on demande dans cette spécification, on suppose que les gouvernements doivent décider par eux-mêmes et donner leur position nationale.

HEATHER DRYDEN :

Merci. Il y a-t-il d'autres commentaires? Les Pays-Bas?

PAYS-BAS :

Merci Heather. Nous sommes du même avis que les États-Unis. Nous croyons qu'il est difficile d'avoir un argument pour réglementer cela dans le cadre des contrats, parce qu'il s'agit d'une pratique habituelle. C'est le cas de .NL, . Netherlands pour le nom de domaine des Pays-Bas. Nous n'avons pas rencontré de difficultés et notre opérateur de registre nous a dit qu'il n'a pas rencontré de problèmes. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'accorder une protection supplémentaire en ce sens. D'autre part, nous reconnaissons que les nouveaux registres ont beaucoup plus de pression pour utiliser des noms de domaine à deux lettres qui ne

font pas l'objet d'une approbation gouvernementale, parce qu'ils ne sont pas encore mis en œuvre. Le Danemark?

DANEMARK :

Merci à la présidente. Nous partageons l'avis des États-Unis et d'autres pays. Nous n'avons pas un système pour approuver ce type de cas au Danemark. C'est au CTCLD de prendre la décision. Dès le début nous avons rencontré des difficultés pour savoir s'il faut adopter un autre point de vue, lorsqu'il s'agit des gTLD. Nous ne croyons pas qu'il y ait besoin de formuler un avis en ce sens, en ce moment.

HEATHER DRYDEN :

L'Autriche.

AUTRICHE :

Merci, bonjour à tous. Je partage ce qui a été dit par mes collègues des États-Unis et des Pays-Bas et du Danemark, en Autriche quand on parle du second niveau, tout a été fait conformément à ce qui est stipulé dans la constitution de l'Autriche. Le GAC n'est pas l'endroit adéquat pour réinventer tout ce qui concerne les domaines de premier niveau. Il y a des lois locales, nationales, et c'est à ce niveau-là que les problèmes doivent être résolus. Cela n'est pas du ressort de l'ICANN, ce n'est pas à l'ICANN de décider s'il y a un intérêt ou pas par rapport à ces questions. Il existe des mécanismes que nous devons mettre en place.

HEATHER DRYDEN :

Merci, l'Espagne. Vous levez la main?

ESPAGNE :

Bonjour et merci. Je ne sais pas si le conseil d'administration a adressé une demande au GAC ou a demandé la vision du GAC par rapport à cette question, ou bien si nous en discutons parce que nous nous attendons à ce que cette question va se poser à l'avenir. À partir de la lettre que nous avons reçue de l'unité constitutive des parties prenantes commerciales, nous voyons que l'intérêt qui sont intéressés à ces noms de domaine à deux caractères et qu'ils ont demandé à l'ICANN d'approuver l'acceptation de ces noms de domaine qui étaient sur une liste réservée. Ce type de procédure n'exige pas que le ccTLD concerné et son gestionnaire manifeste son opinion au registre pour utiliser cette chaîne à deux caractères. Ce que les registres ont demandé à l'ICANN était de modifier le contrat de registre, de telle sorte qu'il puisse utiliser les noms de domaine à deux caractères sans avoir à demander la permission des gouvernements ou des ccTLD. Ceci dit, je suis d'accord avec les collègues qui m'ont précédé, et nous croyons qu'il n'y aurait pas --

D'autres commentaires? L'Australie?

AUSTRALIE :

Merci, madame la présidente, merci aux collègues qui m'ont précédé. Je suis tout à fait d'accord avec les visions qui ont été exprimées, ces noms de domaine à deux caractères sont utilisés dans les ccTLD et les gTLD qui existent déjà. Du point de vue de l'Australie dans cette série actuelle, nous ne croyons pas que cela représente un problème significatif. Du point de vue pratique, nous pouvons constater que l'ICANN publie ces demandes pour consultation publique et je suis

d'accord avec mes collègues sur le fait que le GAC n'a pas un rôle à jouer s'il n'est pas tenu de donner un avis et s'il y a un gouvernement qui considère que cela peut poser un problème, à ce moment-là c'est à ce gouvernement-là de manifester son avis au niveau de la consultation publique.

HEATHER DRYDEN :

D'autres commentaires? Il semblerait que nous ne voulons pas donner un avis en tant que tel, par rapport à ce sujet, il y a des membres du GAC qui ont manifesté leur avis et ont dit qu'ils préféreraient garder l'approche utilisée pour les noms de domaine de haut niveau et ne pas s'écarter de cette approche pour ces nouvelles candidatures au nouveau gTLD.

Nous devrions en discuter avec la ccNSO lorsque nous allons nous réunir avec eux, car ils ont leur vision particulière par rapport à cette question. À ce moment-là, nous pourrions décider de ce que nous allons faire, car le GAC n'a pas encore une position pour pouvoir donner un avis sur le traitement dont devraient faire l'objet ces noms de domaines à deux caractères qui ne se trouvent pas sur la liste de l'ISO. Ces demandes devront être gérées au cas par cas, entre les demandeurs et les opérateurs.

IRAN :

Merci madame la présidente. Bonjour à tous, de manière générale, je peux dire que nous partageons ce qui a été dit par nos collègues, il y a deux questions ici. D'un côté, le fait de savoir s'il faut que le GAC donne un avis par rapport à cette question, le sentiment général est qu'il n'y a

pas besoin de donner un avis en ce sens, voilà le point numéro 1. Le point numéro 2 est de savoir si nous allons refléter les résultats de ce débat dans notre communiqué ou non, et si c'est le cas si nous voulons refléter cette discussion, il faudra bien rédiger ce paragraphe pour qu'il ne soit pas l'objet d'un malentendu. Ceci dit, la gestion de cette question au second niveau relève de la compétence nationale et de chacun des gouvernements et des pays en particulier. Or, il faut indiquer en quelque sorte que la situation change dans le monde entier, le nombre de pays augmente, il nous faudra parler des limitations qui existent, les dispositions à prendre pour l'avenir, sans que cela ait un impact au niveau des autorités de chaque pays. Mais nous devons dire qu'il peut y avoir de nouveaux pays ou de nouvelles régions géographiques qui peuvent se créer, c'est le cas dans les dernières années. Peut-être ne pas parler directement du sujet, mais essayer d'avoir un paragraphe général dans notre communiqué avec un langage approprié jusqu'à ce que l'on ait ce débat avec la GNSO et à ce moment-là nous pourrions rédiger le texte et le revoir pour voir s'il faut l'inclure ou pas dans notre communiqué.

HEATHER DRYDEN :

Merci de cette suggestion. Les lettres échangées avec le conseil d'administration établissent que le GAC doit donner une réponse et cela est inclus dans notre communiqué. Je vous suggère donc de commencer à réfléchir au texte que nous allons incorporer dans notre communiqué, à la lumière des commentaires exprimés au cours de cette séance, en indiquant pourquoi nous n'allons pas donner un avis du GAC par rapport à ces noms de domaine à deux caractères, qu'ils soient inclus ou pas dans la liste de noms d'extensions géographiques de l'ISO. En outre,

permettre que ces candidats puissent aller de l'avant, contacter les gouvernements pour pouvoir obtenir le droit d'utilisation de ces noms de domaine à deux caractères en fonction de l'accord auquel ils seront parvenus avec les gouvernements. Nous aurons l'occasion de parler par rapport à cela avec la ccNSO pour comprendre quelles sont les inquiétudes de la ccNSO, et ensuite nous allons pouvoir également réfléchir à ce que nous allons écrire dans notre communiqué. Il est clair que nous devons répondre à la lettre que nous avons reçu de la part du conseil d'administration, afin qu'il soit clair -- quelles sont nos préoccupations s'il y en a, et qu'il est clair quel est notre point de vue par rapport à la façon dont les opérateurs et les candidats devraient procéder et par rapport à ces noms de domaine à deux caractères. Il y a une candidature dans une des lettres du conseil d'administration où l'on demande au GAC de passer en revue les noms de pays et de territoires. Je ne sais si cela concerne les noms complets ou les noms de domaine à deux caractères, ah, les noms. C'est un processus séparé, et l'une des questions sur lesquelles le GAC devra se pencher serait-ce que pour voir quelles ont été les approches appliquées auparavant. L'ICANN va recevoir des candidatures pour l'utilisation des noms de pays au second niveau des noms de domaine. Cela crée une certaine sensibilité par rapport à l'utilisation des codes de pays à deux lettres. Dans le rapport qui a été préparé pour la séance de ce matin, nous avons beaucoup d'information et de contexte pour pouvoir réfléchir à cette question.

Très bien, je ne sais pas s'il y a d'autres aspects à considérer dans cette séance. Nous allons conclure notre séance un peu avant, et nous allons faire une pause pour prendre un café pour que notre journée soit un

peu plus facile. Merci aux candidats et aux opérateurs de registre qui sont ici présents à cette séance.

IRAN :

Je ne voudrais pas interrompre notre pause-café, mais pour ce qui est de l'autorisation à la publication par l'ICANN du document concernant la responsabilité et la transparence, j'ai pris le temps d'étudier ce document et de préparer certains commentaires. Je vous propose donc après la pause de me dire quand on pourra débattre de ces questions, car il y a des points vraiment sensibles par rapport il nous faudra discuter.

HEATHER DRYDEN :

Merci aux représentants de l'Iran. Nous allons certainement distribuer un guide ou un programme de travail pour la prochaine séance que commencera à 10 h 30, et à ce moment-là nous aurons l'occasion de soulever les points qui devront être traités, et de débattre de ce processus révisé publié par l'ICANN. Nous allons reprendre nos activités à 10 h 30. Puisque cette pause sera un peu plus longue, je vous prie de bien vouloir venir à l'heure. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]